



# Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

## Section Casinos et Cercles de Jeux

Monsieur Bernard MAURIN  
Direction Générale du Travail  
Bureau des Relations Collectives du Travail  
Section négociation/conflits  
39-43 quai André Citroën  
75902 PARIS cedex 15

Lettre recommandée AR

SL/HH/SA-004/2012

Paris, le 3 mai 2012

Monsieur le Directeur,

La Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, et plus particulièrement la Section fédérale des Casinos, tiennent à vous alerter sur l'état déplorable des négociations de branche.

Depuis des mois, nous assistons à un simulacre de négociations menées par les parties patronales. La plupart des sujets sont, de manière totalement volontaire, gelés et renvoyés à l'ordre du jour de la négociation suivante. Ainsi, les délégations patronales entraînent, ipso facto, la diminution du temps de travail des commissions paritaires mixtes ; en général, les sujets fixés à l'ordre du jour ayant été épuisés en une seule journée. Malgré, l'intense travail fourni sur les dossiers par Force Ouvrière, les débats avortent rapidement car pour négocier, il faut être deux et avoir la volonté d'alimenter les discussions ! Les délégations patronales, en fermant la porte d'emblée à toute discussion, nous privent de notre capacité à développer nos arguments, tronquent le débat social. L'échange d'idées et de points de vue est au point mort dans la branche des Casinos.

Force Ouvrière ne peut cautionner un tel état de fait et entend faire en sorte que les CPM prévues sur une journée et demie, se poursuivent jusqu'à leur terme initial. Il faut que le renvoi de points à l'ordre du jour suivant, ne puisse désormais se faire que si les négociations n'ont pas abouti ou ne sont pas clôturées.

Le caractère loyal et sérieux des négociations peut, quant à lui, être largement remis en cause. En effet, notamment sur les problématiques de minima sociaux, les chambres patronales écoutent les revendications des syndicats de salariés et introduisent une proposition ferme et définitive. Cette position s'avère inamendable et, de fait, impossible à négocier. Ce comportement inacceptable, est à l'origine de la plupart des blocages constatés. Pire, de l'aveu même du porte-parole de Casinos de France, ce dernier reconnaissait que les syndicats patronaux avaient freiné des quatre fers, sur la question des minima. La philosophie initiale ayant présidé à la mise en place de grilles de rémunérations dans la branche des Casinos, était de disposer d'un premier niveau, supérieur de 4 % au SMIC. Ce cynisme affiché n'est pas le gage d'un dialogue social équilibré, mais résulte de la seule volonté de revoir les avantages des salariés à la baisse. C'est aujourd'hui chose faite, puisque le premier niveau se retrouve en dessous du SMIC et ceci, dans l'indifférence patronale à la plus totale.

.../...

L'importante vague de braquages recensés dans les casinos français pose, de manière évidente, le problème de la sécurité dans nos entreprises. Force Ouvrière a introduit un projet d'accord de branche, tendant à sécuriser les entreprises et leur personnel. A ce jour, ce projet n'a trouvé aucun écho crédible auprès de nos interlocuteurs, et les chambres patronales ont immédiatement témoigné de leur absence de volonté à négocier sur un sujet aussi important pour les salariés de la branche. Cet exemple est très révélateur de l'absence totale de négociations loyales et sérieuses.

Ainsi, dès qu'un sujet est abordé et qu'une proposition d'accord est faite par une organisation syndicale, il est en général balayé d'un simple revers de main par les délégations patronales, ces dernières nous renvoyant aux négociations d'entreprise.

Cette passivité volontaire du patronat, est particulièrement désarmante et frustrante, d'autant qu'elle induit un démantèlement "à peine déguisé" de notre Convention Collective. Nous ne pouvons pas assumer notre légitime représentation du droit des salariés. Le désarroi de certains présidents, nommés par le Ministère du Travail, n'en est que le triste reflet. D'ailleurs certains ont même démissionné.

En conséquence, nous sollicitons un rendez-vous afin de développer notre argument, et ensemble, trouver des solutions qui permettraient de remettre le dialogue social au sein des débats, permettant ainsi à la Commission Paritaire Mixte des Casinos d'assumer pleinement ses rôles et fonctions.

En l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hervé HOBBE  
Secrétaire de la Section fédérale  
Casinos et Cercles de Jeux



Serge LEGAGNOA  
Secrétaire général de la FEC FO